

**Zeitschrift:** Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile  
**Herausgeber:** Schweizerischer Zivilschutzverband  
**Band:** 25 (1978)  
**Heft:** 3

## Werbung

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 16.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

media ont fort affaire pour «digérer» finalement une très petite partie des informations qui s'offrent.

Il est évident que la protection civile qui est l'une des composantes importantes de notre défense générale ne peut pas se soustraire à l'obligation d'informer, soit pour mettre au courant de ce qui se passe ses propres cadres et son personnel, soit pour remplir sa mission légale (art. 2, 1er al., LPCi) qui consiste à renseigner la population sur les dangers et les possibilités de se protéger.

## Un peu d'histoire

En 1928 déjà, le Comité international de la Croix-Rouge recommandait aux gouvernements d'assurer la protection de la population contre la guerre chimique, la forme la plus redoutable de la guerre d'après les expériences faites pendant la Première Guerre mondiale. Une commission fut créée en 1933, la Commission fédérale de protection contre les gaz, et une année plus tard il était question de créer les «bases pour la défense passive de la population civile». Le point de départ de la future protection civile était donc établi. La même année vit la promulgation d'un arrêté fédéral sur la protection aérienne passive et un arrêté du Conseil fédéral sur les premiers cours d'instruction destinés au

personnel cantonal de la défense passive. Ce bref aperçu historique permet de conclure qu'à ce moment-là a débuté l'information proprement dite de la protection civile.

## Evolution ultérieure

Quarante-cinq ans ont passé depuis lors. La Seconde Guerre mondiale a infligé de terribles leçons entachées de sang et de souffrances à tous les peuples, et pas en dernier lieu à notre pays. C'est particulièrement la protection civile qui a profité de cet «enseignement». Il s'agissait d'en tirer des conclusions, d'observer, de se renseigner, de déduire et d'analyser, d'engager la recherche et la science et finalement d'en appliquer les résultats. En 1964, le groupe de travail en matière de constructions de protection civile édite le manuel des effets d'armes qui doit permettre de dimensionner les constructions de protection. Il s'agit d'un ouvrage standard de grande valeur. En 1965 est créée la Commission d'étude pour la protection civile et en 1966 paraissent les «Instructions techniques pour la construction d'abris privés» (ITAP 66). Six ans plus tard a lieu la publication de la «Conception 1971 de la protection civile» qui continue à servir de base et de directive à notre planification et notre travail dans la protection civile.

Les points culminants de notre protection civile – on pourrait en énumérer d'autres – marquent les étapes de l'information, de la «mise au courant» de toutes les autorités concernées et de toutes les couches de la population. Les deux «lois de base» de la protection civile promulguées en 1962 et 1963 ainsi que toute la législation sur la protection civile contribuent évidemment à remplir en second lieu la tâche d'information de la protection civile.

## Les feuilles d'information

Vu les exigences toujours plus grandes des gens, l'information se doit d'être crédible, permanente et utile. Les feuilles d'information éditées par le service de l'information de l'Office fédéral ont pour but de présenter un éventail d'informations sélectionnées du domaine de la «défense civile» du monde entier ainsi que d'indications techniques détaillées concernant notre protection civile, telles que statistiques et développements. Les feuilles seront mises à jour au moins une fois par année et complétées en cas de nécessité, notamment lorsque de nouveaux éléments viennent à être connus. Elles rendront sans doute de précieux services lors de la rédaction d'un exposé ou serviront d'ouvrage de référence aux personnes intéressées aux questions de protection civile.



**TRIOPAN** Faltsignale

alleiniger Hersteller

**TRIOPAN** RORSCHACH

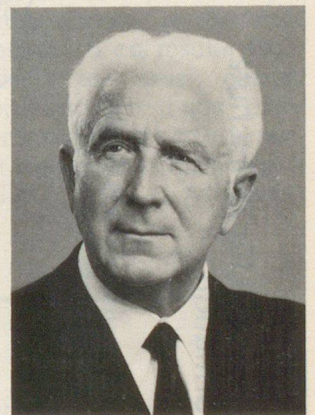


**Jos. Butz**

Signalfabrikation  
Telefon 071 41 42 72  
(Erhältlich bei  
Feuerwehr-Grossisten  
und Wiederverkäufern)

## Walter König 70 Jahre alt

Am kommenden 9. April kann der ehemalige Direktor des BZS und alt Nationalrat Walter König bei bester Gesundheit seinen 70. Geburtstag feiern. Die Direktion und das Personal des Bundesamtes für Zivilschutz sowie Druckerei und Redaktion der Zeitschrift «Zivilschutz» möchten nicht verfehlen, auch an dieser Stelle dem verdienten Zivilschutz-Fachmann zu gratulieren und ihm noch viele Jahre besten Wohlergehens zu wünschen. Ad multos annos!



## M. Walter Koenig a 70 ans

Le 9 avril prochain, l'ancien directeur de l'OFPC et conseiller national, M. Walter Koenig, pourra fêter en parfait état de santé son 70e anniversaire. La direction et le personnel de l'Office fédéral de la protection civile ainsi que l'imprimerie et la rédaction de la revue *Protection civile* ne voudraient pas manquer de féliciter cet éminent spécialiste des questions de protection civile. Nous lui souhaitons encore de nombreuses années de bonheur et de santé. Ad multos annos!